



**Collège C Technique**  
**Adjoints Techniques, Experts Techniques, Dessinateurs,**  
**RÉSOLUTION**

Le collège des catégories C techniques réuni en Conseil National à Bussang le 16/10/2024 dénonce :

- l'instauration arbitraire du RIFSEEP, décidé par la ministre, en contradiction avec la dérogation obtenue pour les corps techniques en 2019 par cette même ministre.
- l'individualisation du régime indemnitaire via le CIA.
- la poursuite continue des coups portés par les politiques publiques des gouvernements successifs ayant pour conséquence la suppression massive des postes, des missions, des moyens dans une logique purement comptable d'austérité. Nous demandons la reconnaissance des agents de la catégorie C.
- le passage en force de la réforme des retraites

Le collège exige l'abrogation de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » qui remet en cause la situation statutaire des corps techniques de catégorie C, leurs conditions de travail et de vie, et le retour des CAP et CCP par corps et de leurs prérogatives en matière de mobilité et déroulement de carrière.

Nous fustigeons le PPCR qui enferme la carrière des agents dans deux niveaux de grade avec un début de carrière juste au-dessus du SMIC pour ce qui concerne les personnels de catégorie C.

Le collège constate que de plus en plus d'agents de catégories C réalisent des missions d'un niveau supérieur. Le rapport du CGEDD du Ministère publié en 2013 le reconnaît explicitement.

Situés en bas de l'échelle de la Fonction publique, ils doivent être défendus avec la plus grande attention et détermination.

Le collège exige le retour à une durée de cotisation de 37 ans et demi pour une retraite complète et un âge de départ à 60 ans.

Il exige la refonte des grilles indiciaires des corps de catégorie C, par une revalorisation du point d'indice d'au minimum 10% permettant de prendre en compte de l'inflation, et que la grille C1 démarre à 120% du SMIC. Ceci implique également la refonte de l'ensemble des grilles des catégories A et B permettant ainsi un réel déroulement pour l'ensemble des corps de la fonction publique.

#### Concernant les Dessinateurs et les ETST (Experts Techniques)

Le collège regrette l'étalement sur 3 ans du plan de requalification des ETST et dessinateurs, et la prise en compte de seulement 40 % des dessinateurs. Le collège revendique la reconnaissance des fonctions exercées par ces agents et exige l'accès à la catégorie B par voie de liste d'aptitude pour ces agents.

Le collège revendique le retour à un régime indemnitaire lié au corps et au grade, revalorisé et intégré à terme dans le salaire pour le calcul des pensions

Le collège exige le maintien des corps C techniques (dessinateur et ETST), garant d'une expertise technique au sein du ministère et de ses opérateurs

#### Concernant les Adjoints Techniques

Le collège exige :

– un plan de requalification reconnaissant les fonctions exercées permettant l'accès à la catégorie B technique à hauteur de la réalité du terrain sans perte de rémunération.

– une amélioration significative du nombre d'emplois fonctionnels qui permettent la reconnaissance des fonctions, de la technicité et des responsabilités conformément à la proposition **FORCE OUVRIÈRE** remise au ministère de la Fonction publique le 4 mai 2017. L'abandon du RIFSEEP et le retour à un régime indemnitaire lié au corps et au grade, revalorisé et intégré à terme dans le salaire pour le calcul des pensions.

Le collège mandate son secrétaire et les instances nationales pour tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ces légitimes revendications catégorielles dans le cadre de la défense du statut général des fonctionnaires.